

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Flécher, 4.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Février 1879.

Chronique générale.

Les journaux et journalistes radicaux sont en surveillance les uns vis-à-vis des autres.

Il ne se passe pas de jour qui n'apporte avec lui sa révélation à l'endroit de quelque écrivain ou orateur radical qui serait en même temps « agent secret » de la préfecture de police.

C'est un étrange pays, en vérité, un pays bien profondément malade, celui où des gens qui font profession d'éclairer l'opinion, qui ont la prétention d'agir sur elle et de la conduire, livrent leur conscience, pour un peu d'argent, à ce métier abject de l'espionnage et de la délation.

C'est un pays bien profondément malade, celui où la presse ainsi atteinte tout entière dans sa dignité professionnelle, enregistre ces faits sans s'en indigner, presque sans s'en étonner et avoue, par sa facile résignation, qu'elle ne se sent point en droit d'être fière, qu'elle a comme un vague sentiment de sa déchéance morale, qu'elle n'est pas bien sûre de mériter le respect public.

C'est un pays bien profondément malade que celui où ces malheureux qui vendent à bas prix leur honneur ne sont pas même assurés du secret sur leur propre ignominie, et se voient livrés au mépris par une administration qui ne paraît avoir aucun sentiment de l'infamie qu'elle commet elle-même.

Ce dernier point, à vrai dire, est celui qui frappe le plus parce qu'il montre clairement jusqu'à quelles hauteurs a déjà monté la gangrène.

Qu'un journaliste soit un coquin, que des journalistes cumulent les bénéfices de leur profession publique avec les honoraires d'un triste métier secret, certes cela se voit plus souvent qu'il ne faudrait, mais cela peut passer pour une série d'accidents malencontreux : après tout, ceux qui sont honnêtes gens sont en droit de dire que cela ne les regarde pas et de se consoler avec leur conscience. Mais que, sous prétexte d'enquête parlementaire ou autre, le chef d'une administration livre tranquillement à la publicité ou permette qu'on livre les noms des agents qu'il emploie sous le sceau du secret professionnel, cela est étrange, cela est inouï, et l'on peut dire avec assurance que ces choses ne se passent nulle part au monde ailleurs que chez nous.

Quand M. Gigot a pris possession de la préfecture de police, il pouvait, sans aucun doute, en réformer les traditions, supprimer tous les agents secrets et entreprendre de faire de la police puritaine. Cela eût été naïf peut-être, honnête à coup sûr. Mais non : M. Gigot, entré à la préfecture de police il y a deux ans, n'a rien changé au système ancien, il a conservé les anciens agents secrets ; il en a pris d'autres ; puis, un beau jour, parce que, sur la sommation d'un journal, on vient fourrer le nez dans ses papiers, il dénonce ou souffre qu'on dénonce ses auxiliaires occultes !

Il ne se dit pas que, si ces gens-là faisaient, pour une maigre rétribution une fâcheuse besogne, ils devaient au moins se croire couverts par l'honneur du chef qui, en les prenant pour agents secrets, leur ga-

rantissait le secret ; et il ne se demande pas comment il fera pour se procurer des explorateurs intelligents, alors que, pour quelques centaines de francs que tel d'entre eux aura touché, il sera en péril de se voir signalé pour toujours à la réprobation de tous, au mépris de ses amis, à l'isolement qui mène à la misère !

Tout cela est effrayant. Tout cela montre une fois de plus à quel point s'oblitérent chez nous, tout ensemble, et la moralité dans l'opinion publique et le sentiment du devoir public chez les dépositaires du pouvoir.

La démission de M. Gigot, préfet de police, étant définitive, M. Patinot, ancien chef de cabinet de M. Léon Renault, et actuellement préfet de Seine-et-Marne, serait appelé à le remplacer.

On se rappelle que c'est M. Patinot qui fut chargé d'exécuter l'ordre d'expulsion donné par M. Thiers contre le prince Napoléon.

On dit, d'autre part, que le nouveau préfet de police sera M. Regnault, préfet de la Charente-Inférieure.

M. DE GIRARDIN ET M. LÉON SAY.

M. de Girardin, député du neuvième arrondissement, dénonçait il y a deux jours M. Léon Say, ministre des finances, comme n'étant déterminé à opérer la conversion du 5 p. 100 que par des préoccupations de spéculation de Bourse :

Jusqu'au jour où les souscripteurs de l'emprunt de 1871-1872 qui a libéré le territoire sauront à quoi s'en tenir sur l'opération dont les menacent les spéculateurs à la baisse, l'expression vraie pour la qualifier n'est pas le mot conversion, c'est le mot réduction.

L'envolement d'un dixième de leur revenu, précédé d'un amoindrissement de leur capital, a jeté l'effroi parmi tous les petits rentiers qui ne spéculent pas.

Que faut-il faire ? — nous écrivent-ils déjà en grand nombre.

Faut-il garder notre 5 p. 100 patriotique ? Faut-il le vendre afin d'acheter du 3 p. 100, mais lequel ?

Faut-il prêter l'oreille aux offres séduisantes de placement qui nous sont faites par une multitude de banques et d'agences ?

Ce qu'il faut faire, leur répondons-nous, c'est garder imperturbablement votre 5 p. 100 ; c'est laisser passer sans crainte au-dessus de vos têtes le gros nuage de la spéculation qu'un seul mot de M. Léon Say, ministre des finances, eût suffi pour dissiper.

Ce mot, il pouvait le dire, il devait le dire, car sa réponse évasive, donnant lieu à toutes les interprétations les plus contradictoires, donna naissance à toutes les inquiétudes les plus fâcheuses.

Cette réponse aurait été calculée pour mettre avec soi les joueurs à la Bourse, les arbitragistes, les agents de change et les coulissiers, qu'elle n'aurait pas été conçue en d'autres termes.

Quant à prétendre qu'elle a été dictée par la prudence, c'est absolument faux, la prudence n'y est pour rien.

Si la réduction du 5 p. 100 ne peut avoir lieu sagement qu'après l'achèvement des travaux publics dont le devis, dressé par M. de Freycinet, dépasse six milliards, pourquoi ne l'avoir pas dit hautement à la tribune ?

Le cours du 5 p. 100 se fût élevé peut-être jusqu'à 125 fr.

Mais, où est donc le mal, puisque la France ne saurait, sans emprunter, compléter son double outillage de paix et de guerre, et qu'elle ne saurait tarder à le compléter sans laisser, exposées criminellement aux risques les plus graves, aux périls les plus redoutables, la sécurité de son territoire et l'existence de son industrie, de son commerce et de sa marine marchande. Est-ce qu'il est contestable que plus les cours de nos fonds seront élevés et plus nous pourrions emprunter à bas prix ? Alors pourquoi donc avoir répondu, non en homme

d'Etat qui embrasse l'avenir, mais en homme de Bourse qui ne va pas plus loin que la liquidation fin courant ou fin prochain ?

Cet article était composé lorsque nous avons eu connaissance de ce qui suit :

Au conseil des ministres, hier matin, il a été décidé que la conversion du 5 0/0 n'aurait pas lieu cette année.

M. Léon Say a fait une déclaration dans ce sens, devant les membres de la commission du budget, qui se sont prononcés ensuite contre la conversion par 18 voix contre 7.

Le Journal officiel d'hier matin publie diverses nominations dans l'armée, parmi lesquelles nous remarquons celle de M. le major Labordère, qui est nommé chef de bataillon au 41^e régiment de ligne.

L'avancement est moins grand que ne le fut le scandale.

Les amnisties de la Commune ne sont pas encore rentrés en France que l'on songe déjà à leur donner des emplois.

Un membre du conseil municipal sollicite pour l'un d'eux une place dans une grande administration de l'Etat. Comment donc !

On mande de Lisieux :

La fabrique Méry-Samson a prévenu ses ouvriers qu'elle cesserait toute fabrication à dater du 1^{er} mars. — 4,200 à 4,500 ouvriers ont déjà abandonné la ville pour des régions plus favorisées.

Un crédit va être demandé à la Chambre pour la distribution de secours aux inondés du Midi. Une somme de 200,000 fr. est jugée nécessaire.

On a dit que M. Spuller reprenait pour son compte le projet du retour des Chambres à Paris.

On nous affirme, d'autre part, que des mesures ont été prises pour que le palais du Luxembourg soit prêt, à un moment donné, à recevoir le personnel du Sénat. MM. Rameau et le comte Rampon sont venus dans la journée de samedi visiter la salle du Sénat et les appartements qui servaient sous l'Empire au logement des vice-présidents du Sénat. Ils se sont entretenus longuement avec M. Alphand, directeur des travaux de Paris, qui va être une seconde fois obligé de se mettre en route pour chercher un local pour les bureaux de la préfecture de la Seine. M. Hérold espère encore éviter ce déménagement en invoquant un décret de M. Thiers qui affecte le palais du Luxembourg aux bureaux de la préfecture de la Seine jusqu'à la reconstruction du nouvel Hôtel-de-Ville.

Le maréchal de Mac-Mahon a déclaré formellement que si la mise en accusation du 16 Mai était votée, il considérerait de son devoir de suivre ses ministres devant la haute cour de justice.

Cette intention a donné à réfléchir à la commission d'enquête, et l'on peut considérer la mise en accusation comme abandonnée. (Figaro.)

La République française appelle l'horrible Commune de 1871 « un moment de fièvre » et d'entraînement. On n'est pas plus coulant et plus indulgent. La conclusion serait que les coupables ont été trop punis. Il n'y aurait pas proportion entre huit ans de déportation et « un moment de fièvre et d'entraînement ». Décidément l'amnistie était devenue obligatoire.

LETTRE DE M. JULES GRÉVY

AU ROI DE PORTUGAL.

Le roi de Portugal a reçu, le 13 février, en audience privée, au palais d'Ajuda, M. Paul Laboulaye, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française près cette cour, lequel a remis entre les mains du roi la lettre de M. Jules Grévy, lui notifiant son élévation à la présidence de la République française.

La lettre de M. Grévy est ainsi conçue :

Jules Grévy, président de la République française, à Sa Majesté le roi de Portugal et des Algarves.

Très-cher et grand ami,

M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, ayant résigné ses pouvoirs, le 30 janvier dernier, le Sénat et la Chambre des députés se sont réunis, le même jour, en Assemblée nationale, et j'ai été élu et proclamé Président de la République française.

En acceptant la première magistrature de mon pays, je me suis pénétré des devoirs qu'elle m'impose, et je sais que pour répondre à la confiance de mes concitoyens aussi bien qu'à mes aspirations personnelles, je dois mettre tous mes soins à maintenir et développer les bonnes relations qui unissent la France aux puissances étrangères, afin de contribuer ainsi à l'affermissement de la paix générale.

Je serai heureux de remplir cette haute mission de concert avec Votre Majesté, et je m'étudierai à resserrer les liens d'amitié entre les deux pays.

J'ose espérer de la part de Votre Majesté la réciprocité de ces sentiments, et dans cette conviction, je la prie d'agréer les assurances de ma haute estime.

Écrit à Paris, le 2 février 1879.

JULES GRÉVY.

WADDINGTON.

UN GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ.

Voici les chiffres principaux du projet de budget pour 1880 :

Le total général des dépenses ordinaires est de 2,754,432,600 fr. ; c'est un accroissement de 54,344,808 fr. sur le budget précédent de 1879.

Les évaluations des recettes ordinaires sont portées à 2,756,070,370 fr. avec un accroissement présumé de 54,990,356 fr. sur le budget présumé de l'année 1879.

Mais nous avons encore :

Le budget des dépenses sur ressources extraordinaires, qui monte à 564,474,488 fr. ; Plus le budget des dépenses dites sur ressources spéciales qui n'est pas moindre de 406,343,754 fr.

Pour le contribuable, que cela s'appelle budget ordinaire, budget extraordinaire, budget spécial, c'est toujours la même chose, c'est toujours de l'argent extirpé de la même poche par le gouvernement « à bon marché. »

Ces trois budgets additionnés forment un joli total de 3,723,555,442 fr.

Et ce n'est pas tout: il faut ajouter les budgets particuliers des communes et des départements. Qui nous dira à quel chiffre ils s'élèvent? Les quatre milliards sont donc de beaucoup, de beaucoup dépassés. Mais, on ne saurait payer trop cher le bonheur de vivre en République et de voir engraisser quantité de républicains autrefois très-maigres.

Si l'on objecte que le gouvernement républicain va au rebours de ses promesses de « bon marché », nous répondrons que c'est tant pis pour les contribuables, qui ont pris des vessies pour des lanternes et préféré des farceurs aux gens sérieux. Le « bon marché » du gouvernement républicain se réalisera le « jour de l'ère de prospérité », également promise, mais qui s'en va quand on l'appelle.

Un mince détail à noter: sur le budget général, le service obligatoire de la dette est compris pour 1,232,238,700 fr.; ce service de la dette permanente, cette charge, est l'heureux résultat des gaspillages financiers des divers gouvernements révolutionnaires qui se sont succédé dans ce siècle-ci en France.

Souvenez-vous et payez, contribuables, en attendant de payer plus encore.

On lit dans la Patrie:

On n'a pas oublié le vacarme qu'ont fait tous les journaux de la gauche autour du *Bulletin des Communes*, et les récriminations qui se sont élevées contre le ministère du 16 Mai, lorsqu'il fit servir cette publication à des articles de propagande politique.

Déjà ceux qui s'en plaignaient le plus avaient perdu d'avance tout droit de critique, car ils avaient osé eux-mêmes cent fois davantage, à l'époque où un décret des dictateurs de Tours et de Bordeaux ordonnait aux instituteurs « de lire et de commenter publiquement » toutes les extravagances politiques qu'on insérait alors dans ce bulletin.

Aujourd'hui les employés chargés de perfectionner le *Bulletin des Communes* introduisent dans cette publication des articles conçus dans le plus mauvais esprit, des écrits absurdes et mensongers, destinés à exciter les populations rurales et à les tromper.

Un des numéros qu'il faut remarquer en ce sens est celui du 21 février, contenant un article intitulé: *le Village sous l'ancien régime*. Le Français fait à ce propos cette remarque très-juste:

« L'article en question est tout simplement odieux. On y énumère tous les impôts que le paysan avait à payer en 1789. On se garde, bien entendu, de les comparer aux impôts actuels, et on a grand soin de ne parler que des abus qu'engendrait leur perception. Le paysan qui lit cet article s'imaginera que l'impôt était perçu sans droit, qu'il absorbait le tiers de la propriété, que les gens chargés de le recouvrer étaient des brigands. On y fait grand bruit du four banal, du moulin banal, etc., etc., en se gardant bien de faire remarquer qu'aujourd'hui le monopole du tabac, le monopole des allumettes, le monopole des cartes à jouer sont des « banalités » d'un autre genre.

« On rappelle au paysan qu'il payait « l'impôt du sang », on n'ajoute pas que la noblesse le payait aussi sous une autre forme, et qu'aujourd'hui, sous forme de service obligatoire, il pèse plus lourdement encore sur la nation tout entière. Tout, en un mot, est calculé pour présenter non-seulement l'ancien régime, mais surtout la royauté, sous les couleurs les plus odieuses. Tout y est calculé pour réveiller les haines qui enfantèrent jadis la Jacquerie et pour laisser à entendre que, la République renversée, tous les abus reviendraient. »

Les orateurs officiels et officieux ne perdent pas une occasion de parler de la République comme d'un régime « d'apaisement et de conciliation. »

Or, si l'on consulte les journaux du parti, si l'on remarque les actes des préfets, des sous-préfets et des maires républicains-radicaux; si on remarque même les votes, l'attitude, les tendances de la majorité des gauches, on est forcé de reconnaître que tous les écrits, toutes les décisions prises, tous les efforts tendent à pousser une partie de la France contre l'autre et à exciter les citoyens à se haïr, à s'opprimer les uns les autres avec acharnement.

Jamais, sous aucun régime, cette impul-

sion donnée aux sentiments haineux n'a été aussi vive et aussi ardente. Il semble que ce soit là le principe, le fondement de l'essor républicain. Assurément rien n'est plus triste, plus démoralisant et plus malheureux pour un grand pays.

On lit dans la Révolution française:

Sait-on combien de fois M. de Marcère, ministre de la République, a prêté serment à l'Empire? Pas moins de cinq fois.

Voici, très-exactement, les antécédents de M. Emile-Louis-Gustave Deshayes de Marcère:

Au lendemain du coup d'Etat de Décembre, il était attaché à la direction des affaires criminelles et des grâces, au ministère de l'intérieur.

Le 27 octobre 1853, il était nommé substitut du procureur impérial à Soissons, et prêtait serment en cette qualité le 16 novembre.

Le 22 décembre 1855, il était nommé substitut du procureur impérial à Arras, et prêtait son second serment le 7 janvier 1856.

Le 14 décembre 1861, il était nommé procureur impérial à Saint-Pol, et prêtait son troisième serment le 30 décembre.

Le 24 octobre 1863, il était nommé président du tribunal d'Avesnes, et prêtait son quatrième serment le 4 novembre.

Enfin, nommé le 4 avril 1866 conseiller à la cour impériale de Douai, il prêtait son cinquième serment le 23 avril.

Si la République n'a pas confiance dans le dévouement de ce ministre-là, on voit que ce n'est pas faute par lui d'avoir prodigué ses serments de fidélité... à l'Empire!

Ce n'est pas dans un journal conservateur que nous avons trouvé les lignes ci-après. C'est dans une feuille franchement républicaine, matinée de radicalisme, la *France*:

Voilà plus de quinze mois que le ministère des travaux publics est aux mains de M. de Freycinet, sur qui s'étaient amassées tant d'espérances!

Que sont-elles devenues?

Qu'a-t-il été fait?

Des circulaires, des circulaires, toujours des circulaires.

Rien de plus.

Le travail se tarit et le flot de la misère monte.

Il n'y a plus un jour à perdre.

Avez-vous entendu, messieurs (ou citoyens)? Le flot de la misère monte!

Le ministre de la guerre a adressé la circulaire suivante aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au gouverneur général civil de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée:

Paris, le 24 février 1879.

Mon cher général,

Un décret-loi en date du 26 messidor an III (14 juillet 1795), inséré au *Bulletin des Lois* et qui n'a jamais été rapporté, porte que le morceau de musique intitulé *Hymne des Marseillais* sera exécuté par les musiques militaires.

En conséquence, il y a lieu de se conformer à cette loi dans toutes les circonstances où les musiques militaires sont appelées à jouer un air officiel.

Toutes les dispositions contraires à cette prescription seront considérées comme non avenues.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,

Signé: Général GRESLEY.

A propos de cette circulaire, il est curieux de citer les renseignements suivants publiés par la *Gazette de Seine-et-Oise*:

« Monsieur le Directeur,

« Vous souvient-il combien, sous l'Empire et même fort avant, les républicains criaient contre les dépenses inutiles? Or, je trouve très-dur de payer ma part de 25 fr. à des députés qui emploient une séance à invalider une loi dont personne ne s'occupait et à imposer l'*Hymne des Marseillais* à toutes les oreilles de la France, en dépit de la liberté d'opinion. Il n'y a pas eu un représentant de Seine-et-Oise assez logique pour rappeler à ces zélés que leur hymne est démodé comme un vieux chiffon depuis que, LE 18 SEPTEMBRE 1870, LES PRUSSIENS L'ONT JOUÉ DEVANT LA MAIRIE DE VERSAILLES!!! Serions-nous donc, pour un hymne national, de compte et demi avec les Prussiens?... Deux provinces annexées ne me semblent pas suffire pour cela.

« Un habitant de Versailles. »

RAPPELEZ-VOUS, FRANÇAIS...

...Rappelez-vous, qu'au jour de la défaite, Qu'à Sedan! — Ce nom seul vous fait courber la tête, — Rappelez-vous, Français, qu'en ce jour de malheurs, Tandis que les vaincus se rendaient aux vainqueurs, Tandis qu'ils emportaient dans leur âme meurtrie Le spectre mutilé de la pauvre patrie, Qu'ils pleuraient la défaite et quittaient les combats, Enfin, qu'ils s'avançaient, sans armes, nos soldats, O coup que rien n'efface! O mal que rien n'apaise: Le clairon prussien sonnait la *Marseillaise*!

Paul DÉROULEDE.

PROCLAMATION ET ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL CHANZY.

Le général Chanzy vient d'adresser aux habitants de l'Algérie la proclamation suivante:

Habitants de l'Algérie,

Le gouvernement de la République me relève des fonctions de gouverneur général pour me confier la haute mission de représenter la France en Russie.

En arrivant parmi vous en 1873, j'ai exposé le programme que je comptais suivre afin de hâter le développement de la colonie, d'aider à sa prospérité et d'arriver le plus promptement possible, mais sans rien compromettre, à son assimilation avec la métropole.

Depuis près de six ans je me suis voué tout entier à l'exécution de ce programme.

Grâce aux efforts des vrais colons, au respect du principe d'autorité maintenu chez les indigènes, à la confiance que nous avons su leur inspirer, au concours puissant et désintéressé de l'armée, au zèle de l'administration, d'importants résultats ont été obtenus.

On n'a à regretter ni temps perdu, ni sacrifices inutiles.

Toutes les régions du pays où la civilisation a pénétré sont actuellement soumises aux institutions civiles, ou préparées à les recevoir dès que les crédits nécessaires pour assurer leur administration seront accordés.

Sur 353,600 Européens, 345,000 jouissent du droit commun garanti par la justice française, et les 1,200,000 indigènes dont les intérêts se mêlent à ceux des colons sont régis par la même administration civile, tout en conservant leur statut personnel.

Il ne reste plus sous l'action du gouvernement militaire que 8,600 Européens groupés autour des troupes dans les postes avancés et 1,267,000 Arabes ou Kabyles habitant les régions les plus reculées et les plus difficiles à surveiller.

Des lois déjà promulguées ou en préparation posent les bases d'une réorganisation dont les germes se trouvent en entier dans les décrets de 1860, de 1871 et de 1876.

La tranquillité est complète dans tout le pays sur lequel s'étend la domination de la France; les meilleures relations existent entre les populations algériennes et celles de la Tunisie et du Maroc. Cette situation est due à l'esprit de modération et de justice avec lequel les indigènes n'ont cessé d'être traités, au respect de nos engagements vis-à-vis d'eux, à leur participation au progrès réalisé et à la confiance que nous inspirons au gouvernement des Etats voisins.

La liquidation du séquestre frappé sur les tribus insurgées en 1874, poursuivie avec fermeté et impartialité, est aujourd'hui un fait accompli.

La loi de 1873 sur la constitution de la propriété chez les indigènes s'exécute aussi activement que le permettent les difficultés de cette délicate opération, et avec toute la sécurité que réclament les intérêts engagés.

Sous le rapport de l'instruction primaire, l'Algérie française peut déjà figurer parmi les contrées de l'Europe les plus avancées. L'instruction supérieure y sera bientôt assurée par les diverses institutions dont les projets sont soumis aux Chambres.

Les travaux d'utilité publique qui doivent fournir au pays les moyens de se développer sont partout en pleine activité. Grâce aux subsides libéralement accordés par la mère-patrie, à la confiance des compagnies industrielles, à la consolidation du crédit, à l'initiative des conseils élus et des chambres de commerce, à l'activité de tous, les ports de mer s'achèvent, les barrages se construisent, les marais se dessèchent, les voies de communication dont le classement et les dotations sont fixés pénètrent jusque dans les régions les plus éloignées.

Sur un réseau de chemin de fer dont l'étendue dépasse 2,500 kilomètres, 700 sont en exploitation, 650 sont en construction, 1,150 sont l'objet de projets à l'étude déjà soumis au Parlement.

Le commerce annuel de l'Algérie avec l'Europe atteint 380 millions de francs.

L'agriculture se perfectionne et l'industrie pénètre dans le pays, en exploitant les richesses du sol, les mines, les salines, les forêts, les alfas, etc. La colonisation s'est implantée dans toutes les régions où l'élément européen est appelé à vivre et à se développer.

En six années, 476 villages nouveaux ont été créés, et la population rurale euro-

péenne s'est accrue de près de 60,000 habitants.

Telle est à grands traits la situation générale de l'Algérie en 1879. Elle s'est brillamment affirmée à l'Exposition universelle, et peut satisfaire tous ceux qui, se rappelant le passé, sont à même d'apprécier le chemin parcouru, les difficultés vaincues.

Quant à moi, si je m'éloigne avec regret d'un pays auquel j'ai consacré trente ans de ma vie, et auquel je resterai profondément dévoué, j'emporte du moins la satisfaction de le laisser dans la voie du progrès, la conscience de n'y avoir fait que le bien, et une foi profonde dans son avenir.

M. le général Chanzy adresse également l'ordre du jour suivant au 19^e corps d'armée:

Ordre du jour à l'armée d'Afrique.

Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'Afrique,

Appelé par le gouvernement de la République à l'honneur de représenter la France en Russie, j'ai le regret de me séparer de vous et de quitter un commandement dont j'étais fier à juste titre.

Votre passé glorieux, la part que vous avez prise aux grands faits militaires de notre histoire depuis près d'un demi-siècle, disent assez ce que vous saurez être chaque fois que la patrie fera appel à votre dévouement.

Votre tâche en Algérie n'est pas terminée. Après avoir généreusement versé son sang pour conquérir à la France un peuple qui s'est vaillamment défendu, l'armée a été et reste encore l'aide la plus puissante de la colonisation et du progrès.

Conservez donc vos traditions et continuez de donner par votre discipline l'exemple du respect et de la confiance que doivent inspirer à tous la grandeur de la France et le gouvernement qu'elle s'est donné.

Signé: Général CHANZY.

Etranger.

Russie. — Les dépêches nous annoncent que le général Krapotkine, gouverneur de Kharkoff, est dans un état désespéré, par suite de sa blessure.

On n'a pas encore découvert son assassin, et les télégrammes sont muets sur les soupçons que peut avoir la police.

D'après les nouvelles qui nous parviennent, dit l'*Union*, la peste serait en décroissance à Tzaritzin. L'autorité russe continue à faire incendier les maisons infectées, seul moyen d'anéantir complètement les émanations dangereuses.

Toutefois, nous devons faire observer qu'il ne faut pas ajouter une foi entière aux dépêches des journaux russes, attendu que ces journaux ont reçu défense expresse de publier d'autres renseignements que les communications officielles. On ne sait donc que ce que le gouvernement de Saint-Petersbourg veut bien laisser passer.

Dans ces conditions, il est urgent de ne point renoncer trop tôt aux mesures de prudence adoptées dans les ports de mer. Si la quarantaine est déjà supprimée à Chypre, à Malte et en Egypte, pour les transports venant de la Grèce, nous remarquons que le gouvernement italien est plus sévère. Il y a quelques jours, un brick grec, voulant forcer la quarantaine, a été éloigné à coups de canon.

L'Italie a publié en effet certains renseignements, d'où l'on peut conclure que tout danger n'a pas disparu en Russie. Ce journal parlait de cadavres mal enterrés, ou même abandonnés sans sépulture, de vêtements pestiférés vendus à l'encan au lieu d'être brûlés. Si ces faits sont exacts, il ne faut pas se presser de lever les mesures de précautions.

Qu'on n'oublie point que, dans ces provinces reculées de la Russie, les prescriptions de l'autorité ne sont peut-être pas rigoureusement respectées, parce qu'il est difficile d'en surveiller l'exécution. Il suffit d'une émigration ou d'une négligence dans le cordon sanitaire pour que le fléau soit transporté sur d'autres points et reprenne avec une nouvelle violence. Il est donc urgent que les quarantaines et toutes les mesures de prudence soient encore observées.

Chronique militaire.

En vertu d'une décision insérée au *Journal militaire officiel*, les soldats français seront à l'avenir pourvus de deux serviettes au compte de la masse individuelle. Cette amélioration, en apparence si minime, dans le confortable (si l'on peut se servir de ce mot) du soldat est vivement approuvée par tous ceux qui connaissent les pénibles détails de la vie de caserne et savent combien il reste encore à prendre de décisions aussi élémentaires, mais non moins essentielles. Nous n'avons pas à parler ici des détails, mais nous pouvons avouer que, jusqu'à ce jour, il était absolument impossible à l'homme de troupe de se laver !...

Dans la vie du soldat, la moindre chose a son importance; les améliorations qui semblent les plus mesquines sont souvent les plus urgentes, de même que les travaux les plus simples et les plus bas de la caserne sont infiniment respectables, puisqu'ils ont pour objet le service désintéressé du pays.

Le classement des capitaines d'infanterie proposés pour le grade de chef de bataillon est terminé depuis quelques jours. La commission des commandants de corps d'armée s'occupe du classement des officiers de cavalerie de tous grades proposés pour l'avancement.

M. le général de brigade de Vaisse Roquebrune, commandant la subdivision d'Orléansville, est admis dans la section de réserve, à dater du 9 février 1879.

M. le général Aveline, commandant la 52^e brigade d'infanterie et les subdivisions de région de Montbrison et de Roanne, est admis dans la section de réserve, à dater du 13 février 1879.

Par décision ministérielle, M. le général de division Huyn de Verneville, disponible, est nommé au commandement de la 2^e division de cavalerie, en remplacement de M. le général Cornat, appelé à celui du 4^e corps d'armée.

M. le général Lefebvre, le nouveau commandant du 4^e corps d'armée, a pris lundi possession de son poste. Il est arrivé à Lille à midi 45 minutes, accompagné de ses deux aides de camp. Aucune réception ne lui a été faite, aucun coup de canon n'a été tiré. M. le général Lefebvre s'est installé aussitôt au quartier général où il a reçu les autorités militaires.

Chronique locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, les artistes d'Angers donneront sur notre scène le *Voyage en Chine*, opéra-comique en 3 actes, qui n'a encore été joué qu'une fois à Saumur, avec un immense succès, à la fin de 1875.

LES PONTS-DE-CÉ.

Samedi dernier, à 4 heures 1/2 du soir, une tentative d'assassinat a été commise, aux Ponts-de-Cé, par le nommé Chauvin, âgé de 49 ans, ancien maréchal-ferrand, actuellement sans profession.

Chauvin, placé à la fenêtre de son logement, a tiré avec un fusil de chasse chargé de gros plomb sur sa femme qui se trouvait assise dans la boutique d'une maison située en face de celle qu'habite le coupable. Le coup a traversé la devanture, brisant plusieurs carreaux, et a atteint la victime en plein visage. La blessure ne paraît pas être mortelle, six grains de plomb seulement ayant fait des blessures.

L'assassin a été arrêté presque aussitôt par les gendarmes des Ponts-de-Cé auxquels il n'a fait aucune résistance. Chauvin était en état d'ivresse lorsqu'il a commis son crime. Le mobile qui l'aurait poussé à tuer sa femme est la haine qu'il avait contre elle parce qu'elle lui reprochait son inconduite. (Courrier d'Angers.)

L'HE-BOUCHARD.

On écrit de l'He-Boucharde, le 26 février, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Hier, vers 8 heures du matin, un éboulement, déterminé par des infiltrations, a

eu lieu dans une cave servant d'étable, située à la ferme de Nuée, commune de Cravant, et appartenant à M. Billoin, propriétaire à Chinon.

« La nommée Marie Breton, âgée de 18 ans, domestique, était allée pour traire une vache qui se trouvait dans cette cave. Elle a été écrasée par les terres et les blocs de pierres tombés de la voûte. Les décombres sous lesquelles elle a été ensevelie formaient une masse de plus de 8 mètres cubes. »

LANGEAIS.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Nous avons appris hier soir une bien triste nouvelle. L'honorable M. de Boissimon est mort, à Langeais, après une courte maladie. Il emporte les regrets de toute la population, au milieu de laquelle il vivait depuis longtemps, et des nombreux amis qu'il avait dans notre département.

« C'est une grande perte pour la ville de Langeais et pour les ouvriers faïenciers dont il était vénéré.

« Les obsèques ont eu lieu ce matin, au milieu d'une nombreuse assistance. »

Les journaux ont également annoncé la mort de M. le comte Albert de Lezay-Marnésia, décédé en Touraine, en son château de Château-la-Vallière. Il était âgé de 50 ans.

Pendant toute la durée du dernier Empire, il fut premier chambellan de l'Impératrice.

Il était allié à la famille impériale par son père, dont la sœur avait épousé le général de Beauharnais, père de la grande-duchesse Stéphanie de Bade et oncle de la reine Hortense.

Il y a quelques jours, un jeune homme de 17 ans, nommé Victor-Louis Poitevin, descendait dans l'auberge du sieur Bignon, à Neuilly-le-Lierre (arrondissement de Tours). Il se disait fils de M. Delaunay, marchand de vin, à Tours, et ajoutait qu'il était domestique chez M. le général de G..., demeurant dans la même ville. Interrogé sur les motifs de sa présence à Neuilly-le-Lierre, il raconta qu'une grande chasse, à laquelle son maître prendrait part, devait avoir lieu le lendemain et le surlendemain, dans les forêts du voisinage.

Il resta pendant trois jours chez le sieur Bignon. Pour sa nourriture il ne se contentait pas du nécessaire, il se lançait gaillardement dans le superflu, et c'est ainsi que, dans une seule journée, on lui vit absorber six cafés, des vermouth gommés, du punch et des prunes à l'eau-de-vie.

Le deuxième jour, n'entendant pas parler de la grande chasse annoncée, le sieur Bignon eut quelques soupçons sur la solvabilité et la probité de son voyageur. Il se rendit à Tours chez le sieur Delaunay et apprit de lui que le jeune homme n'était pas son fils.

De retour à Neuilly-le-Lierre, l'aubergiste invita Poitevin à solder sa dépense et celui-ci avoua alors qu'il était sans argent.

M. le maire de Neuilly fut prévenu, et le lendemain le jeune homme était conduit au pénitencier de Tours, en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel.

Poitevin, comme nous l'avons dit, a 17 ans. Il a fait toutes ses études et a obtenu le brevet de bachelier ès-lettres. L'an dernier, au mois de juillet, il a quitté son père, qui habite Paris, et est allé à Bordeaux, où il s'est fait condamner, pour vol, à trois mois de prison.

Plus tard, à Angoulême, il exerça la profession d'artiste lyrique; puis il se dirigea vers Tours et commit une contravention en voyageant en chemin de fer sans être muni d'un billet. On le retrouve ensuite à Neuilly-le-Lierre, où il a été arrêté sous l'inculpation d'escroquerie et de vagabondage, dans les circonstances que nous avons fait connaître. (Journal d'Indre-et-Loire.)

NIORT.

Pour les assassins, s'il vous plaît ! Le *Mémorial des Deux-Sevres* nous apprend que la Ligue de l'Enseignement vient d'ouvrir une souscription à Niort pour venir en aide aux amnésies nécessiteux.

Allons, braves gens, pauvres mères, qui avez eu un fils tué sous les murs de Paris par les bandes commandées, hâtez-vous de porter votre offrande.

C'est pour les assassins ! C'est pour les incendiaires de Paris !

Aujourd'hui les subsides. A quand les couronnes et les arcs de triomphe ?

(Le Conservateur.)

Faits divers.

Dernier écho de la Loterie :

Un pauvre diable d'ouvrier horloger avait pris un billet, un seul billet, et comme dans la chanson gagna un lot. C'était même un gros lot, un meuble d'art marqué au catalogue comme acheté 2,800 fr. Le gagnant, père de famille, était dans la plus profonde misère; on juge de sa joie à l'heureuse nouvelle. Il charge son patron de faire pour le mieux, afin de convertir en argent le bienheureux meuble, trop riche pour son pauvre intérieur. Après maintes démarches, on entre en possession du lot et l'on se présente chez le marchand qui l'avait vendu. Celui-ci hésite d'abord à reprendre l'objet, puis, se décidant, il finit par déclarer qu'en le reprenant pour cinq cents francs, le meuble sera grandement payé. Nous passons les considérations de notre correspondant indigné. Nous ne citons que ce fait, mais combien d'autres de même nature dont on ne parle pas !

**

On s'est inquiété dans le monde et dans la presse du costume que le Président de la République porterait pour les réceptions officielles. M. Grévy, comme M. Thiers autrefois, revêtira en ces circonstances l'habit noir rehaussé par le grand cordon de la Légion d'Honneur. Cela établit une différence caractéristique entre l'étiquette monarchique et l'étiquette de notre temps.

L'habit bleu, en effet, et non l'habit noir, a toujours été celui que portaient exclusivement les rois de France dans les réceptions sans appareil. L'habit bleu est royal; l'habit noir, c'est tout le monde; c'est sérieux, c'est léger; c'est notaire, c'est commissaire-priseur, c'est huissier, financier, industriel ou gommeux. Charles X avait une prédilection particulière pour l'habit bleu, tout comme d'ailleurs plus tard le roi Louis-Philippe.

Léon Gozlan, qui ne savait pas cette particularité, décrivant, dans un de ses jolis livres, un bal de cour donné aux Tuileries par Charles X, a laissé échapper de sa plume la phrase suivante : « Le roi portait un habit noir qui lui seyait à ravir... »

Il est évident que non-seulement Gozlan n'avait pas vu ce qu'il décrivait si brillamment, mais qu'il ignorait le détail d'étiquette dont je parle.

**

Le bœuf gras à Pékin. — Voulez-vous nous permettre, bien que nous soyons en carême, de vous donner une description du bœuf gras de... Pékin ?

Le bœuf du Céleste-Empire se nomme Ta-Tchum; il est en carton, mais confectionné avec le plus grand soin. La solennité à laquelle il donne lieu a pour but d'appeler la faveur des dieux sur la récolte à venir.

Aussi chaque partie du corps de l'animal, peinte d'une couleur différente, représente-t-elle un produit de l'agriculture. Ses cornes sont le symbole de l'abondance du coton; sa tête celui des haricots; son ventre celui du blé, etc. Sur son dos, le génie de l'agriculture, également en carton, est nommé Tchua-Nicouton.

Le bœuf est conduit, escorté d'un nombreux cortège, au tombeau de Confucius.

Amené de là sur une place publique, il est brûlé au milieu des cris de joie de la population, tandis que les agriculteurs tirent pour la saison prochaine un augure plus ou moins favorable à chaque récolte, selon que telle ou telle partie de l'animal : coton, blé, riz, etc., est plus ou moins rapidement atteinte par la flamme.

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, 27 février, 4 heures 30 du soir :

« M. de Marcère sera-t-il ou ne sera-t-il pas interpellé ? Personne ne veut se mettre en avant pour attaquer le grelot. Ses plus fidèles lui refusent ce dernier service. On ne

veut pas le renverser; on aime mieux le laisser tomber.

« M. Laroche-Joubert dépose une proposition tendant à ce que les bureaux et la Chambre puissent, à leur gré, se réunir à Paris. L'urgence est votée.

« On dit que M. de Marcère démissionnera pour raison de santé. »

Londres, 27 février.

Le prince Louis-Napoléon est parti, ce matin à neuf heures, pour Southampton, en route pour Natal.

Il a été accompagné à la gare par l'impératrice Eugénie qui paraissait vivement émue.

Saint-Petersbourg, 26 février.

Grande émotion dans la ville, par suite de la déclaration de cas de peste sur un individu résidant à Saint-Petersbourg.

Saint-Petersbourg, 27 février.

Le journal français annonce que la commission sanitaire n'a constaté, sur le malade signalé hier, aucun symptôme de la peste, mais une simple maladie inflammatoire locale.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 mars 1879.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

LE VOYAGE EN CHINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Labiche et Delacour, musique de BAZIN.

Au 3^e acte, DÉCOR NOUVEAU.

Distribution. — Henri de Kermaison, M. Le Roy; Pompéry, M. Rougé; Alidor de Rosenville, M. Boulanger; Maurice Freval, M. Descamps; Bonneteau, notaire, M. Servat; Martial, M. Letellier; un garçon d'hôtel, M. Darmand; un domestique, M. Déma; Marie Pompéry, M^{lle} Marguerite Nau; Berthe, M^{lle} Rita Lelong; M^{lle} Pompéry, M^{lle} Dieudoané.

Baigneurs et baigneuses, matelots, mousses, etc.

Le spectacle commencera par :

LES CHARMEURS

Opéra-comique en 1 acte, paroles de A. de Leuven, musique de Ferdinand Poise.

Distribution. — Bobin, maréchal-ferrant, M. Letellier; Julien, jeune paysan, M. Descamps; M^{lle} Michel, fermière, M^{lle} Dieudoané; Georgette, sa filleule, M^{lle} Thibault.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Prix des places: Fauteuils de balcon, d'orchestre, Loges, 4 fr.; Parquet, 2 fr. 50; Loge de MM. les Officiers, 2 fr. 50; etc.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — La loterie nationale, par Ch. Murat. — L'Afghanistan, par Ernest Herbaut. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un assommoir à Londres, par F. B. — La peste en Russie, par Ch. M. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Une Surprise au petit jour, tableau de M. A. de Neuville. — La police à Yeddo, par Simon de V. — Le Fou de Five-Forks, récit californien, par Bret-Harte, traduction Th. Bentzon (suite). — Les discours parlementaires de M. Thiers. — Chronique financière. — Courrier des modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Livraison des lots de la loterie nationale, au palais de l'Industrie. — Afghanistan: grand Durbar tenu par le général sir Samuel Browne, à Jellalabad. — Un assommoir à Londres (gin-palace). — Les nouveaux ministres: M. Le Royer, Sceaux et Justice; M. Lepère, Agriculture et Commerce; le vice-amiral Jauréguiberry, Marine et Colonies; M. Jules Ferry, Instruction publique et Beaux-Arts; M. Cocheret, Postes et Télégraphes. — La peste dans le gouvernement d'Astrakhan. — M. H. Daumier, peintre, décédé le 11 février. — M. S. de Sacy, de l'Académie française, décédé le 14 février. — Une Surprise au petit jour, tableau de M. A. de Neuville. — La police du Japon (deux gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

De BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefa-

çons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalés-cière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalés-cière. Recevez, etc. — LÉON PRYCLER, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 120 tasses, 16 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTREAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BREAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANERON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 FÉVRIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	77 25	05	Crédit Foncier colonial	380			Canal de Suez	707 50	3 75		
3 % amortissable	79 60		Crédit Foncier, act. 500 f.	750			Crédit Mobilier esp.	740			50
4 1/2 %	111	50	Obligations foncières 1877	377 50			Société autrichienne	332 50			50
5 %	111 40	1 67	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	675			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	503		Crédit Mobilier	470		2 50	Orléans	371			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	544		Crédit foncier d'Autriche	600	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	366 25			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	523		Est	697 50		2 50	Est	366			
— 1865, 4 %	535		Midi	840			Nord	373 50			
— 1869, 3 %	413		Paris-Lyon-Méditerranée	1112 50	3 50		Ouest	366 25			
— 1871, 3 %	402		Orléans	1200			Midi	363 50			
— 1875, 4 %	521		Ouest	778 75	3 75		Paris (Grand Ceinture)	370			
— 1876, 4 %	521		Compagnie parisienne du Gaz	1295			Paris-Bourbonnais	374			
Banque de France	3055	25	C. gén. Transatlantique	513 75			Canal de Suez	560 50			
Comptoir d'escompte	755										
Crédit agricole	437 50										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR.

(Service d'hiver, 9 décembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir.	
4 — 10 — — — express omnibus (s'arrête à Angers).	
7 — 15 — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — omnibus.	
9 — 40 — — — express.	
12 — 40 — — — soir omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

COMMUNE DES ROSIERS.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

EN VINGT LOTS,

Le dimanche 2 mars 1879, à midi.

En l'une des salles de la Mairie de la commune des Rosiers,

Par le ministère dudit M^e Courtois, notaire,

1,384 PIEDS DE PEUPLIERS

Savoir :

1 ^{er} Lot. Route de Beaufort, de S ^{te} -Baudruche au chemin de fer.	89 arbres.
2 ^e Lot. id. du n° 1 au n° 100.	100 —
3 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
4 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 300.	100 —
5 ^e Lot. id. du n° 300 au n° 375.	75 —
6 ^e Lot. De la Siroterie au chemin de la Blairie.	86 —
7 ^e Lot. Chemin de la Blairie, du n° 1 à 100.	100 —
8 ^e Lot. id. du n° 100 au n° 200.	100 —
9 ^e Lot. id. du n° 200 au n° 280.	80 —
10 ^e Lot. id. du n° 280 au pont de Porteau.	33 —
11 ^e Lot. Chemin de la Ligne, du n° 1 au n° 43.	43 —
12 ^e Lot. id. du n° 43 au n° 110.	67 —
13 ^e Lot. Chemin du Péhu.	7 —
14 ^e Lot. Chemin des Hettes à la Forêt.	62 —
15 ^e Lot. Chemin des Hettes	71 —
16 ^e Lot. Chemin de la Bonde, du n° 1 à 66.	66 —
17 ^e Lot. id. du n° 66 à 82.	16 —
18 ^e Lot. Route de Sainte-Baudruche à la gare, du n° 1 à 63.	63 —
19 ^e Lot. Route de la gare à Longué au n° 70.	56 —
20 ^e Lot. id. du n° 70 aux Varennes.	70 —
TOTAL.	1,384 arbres.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Mairie des Rosiers, ou audit M^e Courtois, notaire, dépositaire du cahier des charges. (72)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le lundi 3 mars 1879, à midi,

A Saumur, à la Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 53,

D'UN

IMPORTANT MOBILIER

Consistant en :

Meubles de toute sorte, glaces, chaises, fauteuils, canapés, tableaux, pendules, livres et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Exposition publique le dimanche 2 mars, de midi à deux heures et de sept à neuf heures du soir.

Mercredi 5 mars et jours suivants, continuation de la vente. (93)

A VENDRE

VINS VIEUX ET NOUVEAUX

Rouges et blancs,

Provenant de la Tour-de-Ménive.

S'adresser à M. MORREAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

A VENDRE

UNE JUMENT de dix ans, se montant et s'attelant très-bien.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN OMNIBUS PRESQUE NEUF, s'attelant à un cheval, et un coffre-fort, système Petit-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHARRIOT, léger, presque neuf, pouvant s'atteler à deux chevaux.

S'adresser à M. VASSEUR, carrossier à Saumur. (79)

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

ON DEMANDE UN GARÇON de magasin de quatorze à quinze ans. S'adresser à M. E. SABATIER, rue Saint-Jean. (69)

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

GUÉRISON rapide & sûre PAR LE **Sirope Benzoïque** de CH. SERRÈS Pharmacien 34, rue d'Amsterdam PARIS. Se trouve aussi dans toutes les bonnes pharmacies. Prix : 3^e le flacon.

A CÉDER

FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48,

S'y adresser, à M. DROUGHAU, ou à M. PICHAT, quai du Gaz.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVÉ

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Avec écurie et remise,

Rue de l'Ancienne-Messagerie,

Actuellement occupée par M. Delacour-Ouvrard.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

A EAU ET A VAPEUR

DE LA BLANCHISSERIE

Situé commune de Doué,

Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.

On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.

Beaux logements et servitudes.

S'adresser à M. SIOGNE, marchand de bois à Soulanges, ou à M^e TAUREAU, notaire à Doué. (26)

A LOUER

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec ou sans remise et écurie

Rue du Marché-Noir, 12.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE CONFIANCE

FILS FER GALVANISÉS

Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (70)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.